

2020-08-29/07

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune
De COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date 22 juillet 2020
les membres composant le conseil municipal se
sont réunis en mairie le 29 Août 2020 à 9 heures 30
sous la présidence de Sylvie LEFRANC Maire

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain
COCHET Pascal, FORLINI Dominique, NAROZNY
Emmanuel, GOJJAT Sébastien, HETTIER Xavier,
MALLET Vanessa

Absent et excusé : BULAND Dominique
BACHELIER Sylviane (procuration à
FORLINI Dominique)

Secrétaire de séance : BONNART Alain

Séance du 29 Août 2020

Délibération : N° 2020-08-29/07 - renouvellement location terrain de foot

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en date du 1^{er} octobre 2019 la Mairie avait par lettre recommandée avec accusé de réception dénoncé la convention de février 2016 pour la location d'un terrain parcelle ZK45 appartenant à M. et Mme Bernard Chevrier. Ce terrain devait être rendu net de toute installation sportive.

Madame le Maire expose que par mail du 26 mars 2020 M. Chevrier constate que le terrain n'avait pas été débarrassé. Les conditions de la résiliation n'ayant pas été tenues, le 2 avril 2020 la Mairie établissait le mandat de paiement pour la période allant jusqu'à février 2020.

Madame le Maire propose que :

- compte tenu de la dégradation des équipements du terrain de foot qui nécessiteraient de nouveaux investissements
- compte tenu du rapport de SOCOTEC
- et compte tenu qu'aucun encadrement n'existe auprès des enfants,

la convention soit de nouveau dénoncée

Madame le Maire demande l'autorisation de dénoncer la convention signée avec M. et Mme Chevrier.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal demande que cette délibération soit reportée afin de procéder au chiffrage d'une réhabilitation ou d'un démantèlement du matériel et remise en état du terrain.

Et **autorise** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courgivaux le 29 Août 2020

Le Maire, Sylvie LEFRANC

